

**Déclaration commune au terme de la marche des paysans
norvégiens:
« Tout pays a le droit de produire des denrées alimentaires »**

Genève, le 26 juillet 2005

Nous, les soussignés, exprimons de fortes inquiétudes quant aux négociations actuelles de l'OMC dont le but est de trouver un accord sur les modalités agricoles qui sera ratifié lors de la rencontre des ministres à Hong-Kong, en décembre 2005.

Nous exigeons que les prescriptions de l'OMC soient formulées de manière à ce qu'elles assurent le maintien et encouragent la pluralité des formes d'agriculture dans le monde. Une libéralisation agressive du commerce, ne tenant pas compte des conditions propres à chacune des formes d'agriculture, empêche la coexistence de différents modèles agricoles. De plus, de telles prescriptions ne permettent pas de tenir compte de revendications autres que commerciales formulées par des populations.

Nous exigeons également que ces négociations soient basées sur le principe voulant que chaque pays dispose du droit de protéger et d'encourager la production de nourriture pour sa propre consommation, de garantir la sécurité alimentaire et d'assurer un niveau approprié d'autosuffisance.

Nous demandons également que le processus décisionnel des négociations agricoles de l'OMC soit parfaitement transparent.

Les principes et points suivants doivent faire partie des négociations de l'OMC et être entièrement reflétés dans les modalités :

Principes de base

1. Les considérations autres que commerciales doivent être prises en compte et intégralement précisées dans les modalités agricoles.
2. Une procédure spéciale et différenciée pour les pays en développement, non concurrentiels dans le secteur agricole, doit être prise en considération afin de répondre à leurs besoins réels en matière de développement agricole, d'alimentation et d'économie durable.

Positions

1. L'importance et le genre de tarifs douaniers doivent être conçu de telle manière qu'ils permettent de tenir compte des caractéristiques des produits respectifs à chaque pays.
2. Chaque membre doit avoir la possibilité de désigner un nombre suffisant de produits comme sensibles ou spéciaux. Ces derniers doivent faire l'objet de suffisamment de souplesse en terme de tarifs et de contingents douaniers.

3. Le plafonnement de tarifs douaniers (« capping ») est totalement inacceptable.
4. En ce qui concerne la réduction des tarifs douaniers, une souplesse suffisante doit être garantie au sein des plages tarifaires. Les réductions échelonnées de ces tarifs - au sein de ces plages tarifaires - doivent être entreprises selon la formule de l'Uruguay Round. Nous nous opposons à l'application de la « formule suisse ».
5. Des mesures de protection particulières pour des produits agricoles doivent être garanties aussi bien pour les pays industrialisés que pour les pays en développement.
6. Les prescriptions de l'OMC ne doivent pas handicaper l'accès des pays en développement aux marchés des pays industrialisés par des accords préférentiels.
7. Les prescriptions de l'OMC doivent être formulées de telle manière qu'il soit possible de différencier le soutien aux produits consommés dans le pays producteur et le soutien aux produits d'exportation. Les pays en développement doivent en outre être autorisés à se protéger contre l'importation de produits subventionnés.
8. Le plafonnement du soutien du marché spécifique aux produits doit être conçu de manière à tenir compte des réformes agraires dans les différents pays.
9. La véritable aide alimentaire à des fins humanitaires en cas de catastrophe sociale et/ou naturelle doit être garantie.

Norges Bondelag, Norvège

Union Suisse des paysans, Suisse

Uniterre, Suisse

Bäuerliches Zentrum Schweiz, Switzerland

Icelandic Farmers Union, Islande

COPA/COGECA, Union européenne

JA Zenchu, Japon

National Agricultural Cooperatives of Korea, Corée

ROPPA, Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'ouest (Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambia, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo)

KENFAP, National Federation of Agricultural Producers, Kenya

UNAG, Union Nacional de Agricultura y Ganaderos, Nicaragua